



Direction des services techniques  
et de l'aménagement  
Services techniques  
Tél. 03 20 66 58 27  
Fax : 03 20 66 58 30

190709/BC/AB

**ARRETE N° ARR/2019/ST/260**

Nous, Maire de la Ville de HEM,  
Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,  
Vu le Code de la Route,  
Vu l'arrêté ministériel du 22 octobre 1963 relatif à la circulation routière, complété  
par la circulaire du 28 décembre 1963,

Considérant qu'il appartient à l'autorité municipale de prescrire les mesures  
nécessaires pour assurer la sécurité du public,  
Considérant que pour permettre des travaux de réfection de trottoir en enrobés rue  
La Bruyère à Hem, il y a lieu de prendre toutes les mesures utiles pour réglementer  
ce secteur,

**ARRETONS**

**ARTICLE 1 :** À partir du 10 juillet 2019 et ce, jusqu'au 10 août 2019, le  
stationnement sera interdit au droit des travaux. La circulation des piétons sera  
déviiée sur le trottoir opposé.

**ARTICLE 2 :** À partir du 10 juillet 2019 et ce, jusqu'au 10 août 2019, la circulation  
fera l'objet au droit du chantier d'une restriction par demi chaussée et sera régulée  
par alternat manuel. La vitesse sera limitée à 30km/h

**ARTICLE 3 :** Les panneaux réglementaires ainsi que la signalisation diurne et  
nocturne seront mis en place par l'entreprise EJM.

**ARTICLE 4 :** Monsieur le Directeur Général des Services et la Police Municipale de  
la Commune de Hem, Monsieur le Commissaire de Police de Roubaix, Monsieur le  
Commandant de la Gendarmerie de Lille sont chargés, chacun en ce qui le concerne,  
de l'application du présent arrêté.

**ARTICLE 5 :** Une ampliation du présent arrêté sera envoyée au Commissariat  
Central de Roubaix, au Commissariat de Police de Hem, à la Gendarmerie de Lille,  
au Centre de Secours de Roubaix, à la Sté Esterra et à l'entreprise EJM - 6 bis rue  
Courtois BP 261 - 59019 LILLE.

Fait à HEM, le 12 JUL. 2019

**Pour Le Maire de Hem  
et par délégation, l'Adjoint aux Travaux,  
aux Infrastructures et à l'aménagement.**

